

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 avril 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 avril, du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 1 de M. Axworthy et n° 2 de M. Langdon (p. 4001).

M. le Président: Avant de passer au débat, je voudrais préciser que j'espérais rendre aujourd'hui une décision sur toutes les motions, mais que cela ne sera pas possible. Étant donné qu'il se pourrait que nous en finissions avec les premières questions aujourd'hui—je ne dis pas que je le prévois, je dis que c'est une simple possibilité—pourrais-je dire à la Chambre ce que je lui propose, si c'est le cas?

J'ai exprimé certaines préoccupations concernant la motion n° 3, et je pense donc que nous ne pouvons en débattre. Dans le groupe suivant, le leader du gouvernement à la Chambre a soulevé un problème concernant la motion n° 14. Je ne suis pas encore en mesure de commenter cette motion n° 14, mais je proposerais à la Chambre d'aborder l'étude du groupe de motions proposé, c'est-à-dire le groupe commençant à la motion n° 4 et incluant la motion n° 14, sachant que celle-ci pourra être débattue, sous réserve que j'aie rendu la décision qui m'a été demandée. C'est à mon avis pour la Chambre la meilleure façon de poursuivre le débat à l'heure actuelle.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour que les choses soient bien claires, il s'agit bien des motions nos 4, 6, 7, 9 et des motions nos 14 et 16?

M. le Président: J'ai inclus les motions nos 14, 15, 16, 17 et 18 dans le groupe que j'ai proposé au départ à la Chambre, sous réserve de la décision que j'ai été invité à rendre sur la motion n° 14, décision que je ne suis pas encore en mesure de rendre. Je propose donc que la Chambre entame le débat sur cette série de motions, étant bien entendu que je vais rendre une série de décisions sur toutes les demandes qui m'ont été présentées, y compris la motion en question; c'est donc sous réserve de cette décision qu'elle s'inscrit dans ce groupe. Est-ce bien clair?

M. Gauthier: Oui.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir de nouveau l'occasion de parler du projet de loi C-15. Bien entendu, la motion à l'étude est celle qui porte sur l'objet du projet de loi. Notre parti a proposé un amendement à cette motion, et c'est celle que nous discutons maintenant.

Il est très important que nous défendions bien notre point de vue pendant le débat de cette motion, car certaines choses nous préoccupent dans la façon dont le gouvernement envisage les investissements d'entreprises étrangères au Canada. Je tiens à parler de ces préoccupations ce matin.

J'imagine que je pourrais énumérer certaines des décisions que le gouvernement a prises pour amadouer les États-Unis et leur montrer que le Canada est à vendre. Cette idée que le gouvernement est en train de faire valoir rapidement dans tout le Canada et ailleurs dans le monde est mise en lumière dans le projet de loi à l'étude, puisque cette mesure vise à libéraliser l'investissement au Canada sans imposer de règles ni de règlements, et surtout à favoriser l'investissement au Canada par les sociétés étrangères sans prévoir de contrôles stricts.

Les ministériels diront, je sais, qu'ils modifient quelque peu le système actuel, mais qu'ils continueront malgré tout d'exercer un certain contrôle sur l'investissement au Canada. Ce n'est cependant pas l'impression qu'ils donnent aux Canadiens. Ce n'est pas non plus l'impression que les autorités gouvernementales donnent aux hommes d'affaires et aux chefs d'État des autres pays du monde. Ils créent au contraire l'impression que le Canada est prêt à faire des affaires et qu'il autorisera tout investissement par n'importe quel groupe ou entreprise, que ce soit ou non à l'avantage du Canada. Voilà pourquoi il est très important d'examiner chaque article du projet de loi et d'essayer d'obtenir que les dispositions relatives aux investissements au Canada nous laissent la possibilité de dire: «Non, comme ce projet n'est pas avantageux pour le Canada, nous devons le rejeter.»

• (1110)

Nous ne pouvons accepter l'idée que l'investissement étranger soit toujours une bonne chose et que les États-Unis ne puissent jamais avoir tort dans leurs rapports avec le Canada. Il faudrait établir dans le projet de loi et dans l'article qui en définit l'objet que le contrôle de notre économie par des étrangers n'est pas à l'avantage du Canada. Par exemple, notre parti met en doute depuis des années le désir du gouvernement antérieur de faire quelque chose au sujet de l'investissement étranger, car il approuvait sans difficulté une bonne partie des demandes relatives à des projets d'investissement. Même s'il fallait l'approbation de l'AEIE, entre 95 et 98 p. 100 de toutes les demandes d'acquisition par des entreprises étrangères ont été approuvées au cours des deux dernières années.